

L'Union cherche à mieux protéger l'état de droit dans les États membres

Union européenne La Commission a présenté mercredi des pistes de réflexion pour préserver les valeurs de l'UE.

L'arsenal européen de protection de l'état de droit a besoin "de quelques améliorations", constate la Commission dans une communication publiée mercredi. C'est un euphémisme, à l'heure où des gouvernements populistes et ultranationalistes, notamment d'Europe centrale et orientale, sont accusés de saper les principes démocratiques - le Hongrois Viktor Orbán prônant même une "démocratie illibérale", un concept aux allures d'oxymore. "La capacité de l'Union à faire respecter l'état de droit est essentielle, plus que jamais. Il en va de nos valeurs et de notre identité. Malheureusement, les soucis concernant l'état de droit se multiplient", a constaté mercredi le premier vice-président de la Commission européenne en charge des Droits fondamentaux, Frans Timmermans. Basé sur la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, l'égalité de tous devant la loi, la lutte anticorruption ou encore le respect des droits fondamentaux, l'état de droit, prévu à l'article 2 du traité de Lisbonne, constitue pourtant la base même du fonctionnement de l'UE, insiste l'exécutif européen. "Le non-respect de ce principe est un problème toxique pour les politiques de l'Union", met en garde un diplomate européen.

Dans ce document de 17 pages, la Commission dresse donc l'état des lieux de la protection de l'état de droit pour apporter des pistes de réflexion, avant de tirer des conclusions en juin prochain. Mais elle appelle d'ores et déjà de ses vœux le Conseil et le Parlement à s'investir dans cette tâche - entendez : à intensifier la pression sur les États membres problématiques. "Est-ce que les institutions de l'UE font tout ce qu'elles peuvent ? Est-ce que le Conseil va jusqu'au bout de ses possibilités ? Est-ce que le Parlement le fait ?", s'est interrogé Frans Timmermans.

1 Des outils existent déjà pour protéger l'état de droit...

L'Union était pourtant censée être parée contre les dérives antidémocratiques. D'abord et avant tout, parce que les États membres sont censés aspirer aux idéaux de la démocratie libérale. "La raison d'être de l'UE est d'avoir un club d'États démocratiques", note ainsi un diplomate d'un pays fondateur de l'UE. Les États candidats à l'adhésion doivent d'ailleurs démontrer qu'ils le sont pour espérer entrer dans l'Union. Comme le rappelle la Commission, des fonds européens sont disponibles pour soutenir les mesures destinées à parfaire l'état de droit,

tandis que le Service d'appui à la réforme structurelle fournit une aide technique et sur mesure à chaque État membre demandeur. Le Mécanisme de coopération et de vérification (MCV) doit guider la Roumanie et la Bulgarie dans leurs efforts pour améliorer l'indépendance de la justice. Avec à la clé : l'accès à l'espace de libre circulation Schengen.

À ces outils s'ajoutent par exemple l'Organisme de lutte antifraude (Olaf) qui enquête sur la corruption affectant les fonds de l'UE, le rapport du Semestre européen qui fait des recommandations pour encourager la croissance économique et donc améliorer l'efficacité judiciaire, la Cour de justice de l'UE (CJUE) qui connaît des violations de la loi européenne. L'Union s'était même dotée d'une "arme nucléaire", à utiliser en dernier re-

cours, en cas de "risque clair de violation grave" des valeurs européennes : l'article 7 du traité sur l'UE, qui définit un processus pouvant aboutir, en théorie, jusqu'à la privation des droits de l'État membre fautif, moyennant l'accord unanime des vingt-sept autres.

2 ... mais qui se sont avérés inefficaces jusqu'ici

Reste que l'efficacité de ces outils repose sur la bonne volonté politique et la coopération loyale des Vingt-huit. Or, certains gouvernements, notamment hongrois, polonais, roumain, n'hésitent pas aujourd'hui à défier l'UE pour mener à bien leurs projets controversés, voire liberticides. Le fait que cette attitude soit partagée par plusieurs États membres a ainsi désamorcé "l'arme nucléaire" de l'article 7, activée contre la Pologne et la Hongrie, lesquelles se protègent mutuellement. "Une réflexion sur la manière dont cette procédure peut être menée plus efficacement est nécessaire", note la Commission.

Quant au MCV, qui pointe les lacunes de l'état de droit en Bulgarie mais aussi tout particulièrement en Roumanie, M. Timmermans avoue : "Penser que ce mécanisme conduirait immédiatement à régler des problèmes qui auraient déjà dû être réglés avant l'adhésion est une hypothèse qui est peut-être trop optimiste. La leçon que nous devons tirer est que les questions relatives à l'état de droit doivent être réglées avant l'adhésion à l'UE."

Seule la CJUE s'est jusqu'à présent montrée efficace pour préserver l'état de droit, affirmant sa compétence en la matière et faisant notamment reculer la Pologne. Ainsi, la Commission continuera-t-elle "à veiller à l'application et au respect corrects du droit de l'Union par le biais de procédures d'infraction liées à l'État de droit", lit-on dans le document présenté ce mercredi.

3 Que peut faire l'Union européenne pour mieux protéger l'état de droit ?

La Commission reste toutefois évasive, pour l'instant sur la manière d'assurer la résilience de l'état de droit au sein de l'UE. Elle appelle d'abord à "promouvoir" la connaissance de la culture de l'état de droit dans les (bientôt) Vingt-sept. Ensuite à "prévenir à un stade précoce" une dérive dans un État membre. À ce titre, elle s'est déjà dotée en 2014, du Rule of Law Framework, un cadre de dialogue avec le gouvernement européen - en l'occurrence, celui de la Pologne - dont les réformes ne respecteraient pas les valeurs de l'UE. Et *in fine* à sortir le (ou des) carton(s) rouge(s) quand l'état de droit est directement menacé. La Commission réitère donc sa proposition de conditionner, dans le prochain cadre financier

pluriannuel de l'UE (2021-2027), l'accès à la tirelire européenne au respect de l'état de droit. Il en va "de la défense des intérêts financiers de l'UE", lit-on dans la communication de ce mercredi.

La Commission appelle par ailleurs les Vingt-sept à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne les deux procédures "article 7" activées contre la Pologne et la Hongrie, actuellement étudiées au Conseil. "C'est la première fois que les États membres sont sollicités et doivent réagir, c'est entre leurs mains désormais", a insisté M. Timmermans. Et d'ajouter : "Il y a encore une certaine réticence au niveau des États membres à aborder les choses qui font mal. S'ils veulent être plus efficaces, ils devront avaler cette pilule. L'idée de faire peser toute la charge sur la Commission est impossible."

Maria Udrescu

Épingle

La Commission augmente encore la pression sur Varsovie

Le bras de fer entre la Commission et la Pologne, accusée de bafouer l'état de droit, se poursuit. Mercredi, l'exécutif européen a lancé une nouvelle procédure d'infraction contre le gouvernement polonais, visant cette fois un régime disciplinaire des juges récemment adopté, qui "n'offre pas les garanties nécessaires pour les protéger du contrôle politique". Le premier vice-président de la Commission, Frans Timmermans, a souligné que des enquêtes avaient déjà été lancées contre des juges "qui ont participé à des débats publics sur la réforme judiciaire en cours" en Pologne. Les conservateurs du PiS, au pouvoir à Varsovie, disposent de deux mois pour répondre.

En réalité, la Pologne connaît bien la

chanson. La Commission a déjà lancé deux procédures en infraction visant d'autres réformes controversées de la justice. Face au refus des autorités polonaises à coopérer, ces deux cas ont abouti devant la Cour de justice de l'UE (CJUE) qui doit encore rendre ses décisions. En attendant, la CJUE a suspendu la réforme visant la Cour suprême, obligeant donc Varsovie à faire un pas en arrière. L'action de la Cour s'est ainsi avérée bien plus efficace que la procédure de l'article 7, activée par la Commission en décembre 2017 pour la première fois contre la Pologne, face au risque "de violation grave" de l'état de droit. La Hongrie étant aussi visée par cette "arme nucléaire", à la demande du Parlement européen, ces deux pays se défendent mutuellement de toute sanction, qui nécessitent l'unanimité des autres États membres. **M.U.**

L'Europe menace d'agir sévèrement face à la dérive liberticide en Roumanie

La Commission a fini de ménager la Roumanie, qui multiplie les menaces à l'égard de l'état de droit et des valeurs européennes alors même qu'elle assure la présidence tournante de l'UE. "Je veux mettre en garde contre toute action du gouvernement qui entraverait le système judiciaire roumain en créant de facto une impunité systémique pour les hauts responsables politiques qui ont été condamnés pour corruption. Ceci pousserait la Commission à agir immédiatement", a mis en garde mercredi Frans Timmermans, commissaire en charge de l'État de droit. La gauche populiste, au pouvoir à Bucarest, pourrait adopter ces jours-ci deux réformes qui arracheraient des griffes de la justice le leader du Parti social-démocrate (PSD), Liviu Dragnea. Si le gouvernement roumain venait à faire ce pas de trop, l'exécutif européen n'a pas précisé quelles actions pourraient viser Bucarest. "Mais toutes les options sont sur la table", a assuré une source européenne.

L'intégrité du système judiciaire "ébranlée"

Ces critiques ont été aussitôt balayées par le ministre roumain de la Justice, Tudorel Toader, appelant au "respect des compétences, de la dignité et des spécificités nationales". Mais la Commission n'est pas seule à tirer la sonnette d'alarme face à la dérive liberticide à l'œuvre en Roumanie. Mercredi, douze pays (dont la Belgique, la France, l'Allemagne, les États-Unis) ont publié un communiqué conjoint, se disant "profondément préoccupés par l'intégrité du système judiciaire roumain, qui a été ébranlé par des changements imprévisibles".

Le gouvernement pourrait faire passer par ordonnance d'urgence deux réformes controversées. L'une ferait en sorte que toutes les décisions rendues entre 2014 et 2018 par une chambre de cinq juges de la Cour suprême soient rejugées. Le "hasard" fait que pendant cette même période, M. Dragnea a été condamné, par cette Cour, à deux ans de prison avec sursis pour fraude électorale. Cette condamnation lui a coûté son rêve de devenir Premier ministre, même s'il dirige de facto le pays.

La gauche populiste prépare des réformes sur mesure pour son leader Liviu Dragnea.

La deuxième réforme consisterait à raccourcir les délais de prescription des infractions pénales. Cela débarrasserait M. Dragnea de l'affaire d'emplois fictifs, dans laquelle il a été condamné à trois ans et demi de prison ferme pour abus de pouvoir, une décision dont il a fait appel – le verdict est attendu avant le 12 avril. La réforme envisagée par le PSD peut également avoir un impact sur une troisième affaire, dans laquelle le président de la Chambre des députés est accusé d'avoir détourné 21 millions d'euros de fonds européens.

Par ailleurs, la Cour suprême a levé mercredi le contrôle judiciaire imposé à Laura Codruta Kovesi. Le PSD fait tout pour bloquer la candidature de cette magistrate, symbole de la lutte anticorruption, au poste de cheffe du futur Parquet européen. En plus d'être confrontée à une pression internationale inédite, la gauche populiste encaisse donc aussi un coup dur de la part d'un système judiciaire qu'elle tente de mettre au pas.

M.U.